

**NOTE DU DIRECTEUR TECHNIQUE
DE LA LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON**

A l'attention des Directeurs Techniques Départementaux, Responsables de grades de la Ligue et des Départements.

OBJET : REGLEMENTATION DES GRADES

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réglementation de la CSDGE, il est à rappeler que les candidats ayant effectué un premier passage de grades en Ligue doivent terminer leurs grades dans celle ci.

↳ à savoir pour la LIGUE Languedoc Roussillon prochaine session le DIMANCHE 5 DECEMBRE 2010 à NARBONNE.

Les départements qui ont reçu des candidatures de candidats ayant commencé leur examen en Ligue et ont déjà obtenu 0, une ou plusieurs UV doivent transférer le dossier d'inscription au siège de la LIGUE très rapidement, en avertir les candidats concernés et informer les clubs.

De même, l'inscription aux examens de grades départementaux seront soumis à la même réglementation que la Ligue : réception par les départements des dossiers complets 30 jours francs avant la date de l'examen.

Tout dossier arrivé hors de ce délai sera renvoyé automatiquement au passage suivant de la saison en cours.

Salutations sportives

Didier POSTIAUX DTL